LA Gazette PERPEZACOISE

N° 15 • DECEMBRE 2021

BONNE ANNÉE 2022

Madame Le Maire et le Conseil Municipal de Perpezac-le-Blanc vous présentent leurs meilleurs vœux

MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES 2022

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 10h à 12h

Prochaine permanence : 5 février

VŒUX DE **MADAME LE MAIRE**

A l'occasion de la nouvelle année, je veux vous présenter mes meilleurs vœux pour 2022. Bien sûr ces vœux, je vous les présente dans un contexte particulier. En effet, la crise sanitaire qui nous touche, a rendu cette période de fêtes un peu différente.

Nous avons dû, à nouveau, annuler tous les événements festifs et conviviaux. Je pense à toutes nos associations, qui représentent la vie locale, qui participent au dynamisme de Perpezac et créent du lien social. Elles n'ont pas pu jouer ce rôle en 2021, souhaitons que rapidement tous les bénévoles qui les animent puissent reprendre une pleine activité.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui a fait preuve d'un grand professionnalisme en s'adaptant à nouveau, aux différents protocoles sanitaires mis en place par les autorités.

Je ne peux pas terminer sans mettre en avant l'investissement et le travail de l'ensemble du Conseil Municipal avec lequel j'ai beaucoup de plaisir à travailler tout au long de l'année.

Pour la nouvelle année,
Nous vous souhaitons plein d'inspiration et d'ambition,
De nouvelles idées et la concrétisation de vos projets.
Toute l'équipe municipale vous envoie ses meilleurs vœux pour 2022 !!!

Madame le Maire
Sandrine LABROUSSE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune

Parce que chaque nouvel habitant compte beaucoup pour notre commune et parce qu'il est important de bien accueillir les nouveaux Perpezacois pour faciliter leur intégration, nous avions envisagé de les rassembler en fin d'années 2020 et 2021 pour leur souhaiter la bienvenue. Malheureusement, la crise sanitaire en a décidé autrement...

La mairie ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale sont à la fois à leur écoute et à leur disposition pour tout renseignement utile.

Bienvenue aux nouveaux arrivants 2020 !

Mr BONE et Melle RIVIERE, 4 Rue de l'Ancienne Gare

Mr et Mme DUBBER, 52 Rue de l'Ancienne Gare

Mr FEIJOO-PORTAS et Mme ASTIER, 1575 Route de Berquedioude

Mr MIKALEF et Melle MACARY, 100 Imp. d' Allogne-Pomarel

Mr VAN OORT et Mme KLOMP, 102 Chemin de la Guillermie

Mr et Mme BOWEN-HUGGETT, 166 Route de l'Anémone

Mr et Mme DE WAILLY, 167 Place de l'Eglise

Mme LEVET, 112 Route de l'Ancienne Gare

Bienvenue aux nouveaux arrivants 2021 !

Melle DE FIGUEREDO, 236 Rue de l'Ancienne Gare

Mr et Mme FERRY, 74 Impasse de Champagnac

Mr BRISSARD et Melle AMESTONN, 1024 Route d'Yssandon

Mr VERWOERT et Mme VANWYK, Domaine de Leyvinie

Mr et Mme DUMONTEIL, 92 Impasse des Pompadouyres

Melle MARQUETTE,195 Chemin d'Imbarbe

Mr et Mme FREYSSINEL, 43 Place de l'Eglise

Mr et Mme KELLER, 35 Hameau de Frabet

Mr DRIJFHAMER et Melle MARONE, Château du Bois Noir

Mme GERAUD, 77 Place de l'Eglise

Mr FRAPPAT et Melle SENECHAL, 25 Rue de l'Ancien Relais

Mr et Mme LAVASTROUX, 213 Route du Treuil

Mr et Mme LEYMARIE, 108 Route de Champagnac

Mr et Mme DELAIME, Miège-Dame

ÉTAT **CIVIL**

Union

PACS enregistré à la mairie le 03 décembre 2021 entre
Damien, Émilien GAUTHIER & **Maïline, Palmira, Marise ABREU,**
domiciliés à Prémorel.

NOTRE **AVANCÉE**

TRAVAUX DE SÉCURISATION DU RÉSEAU MOYENNE TENSION

Un arrêté réglementaire de circulation par *Route Barrée* **sera en vigueur à compter du 17 janvier 2022 et jusqu'au 11 février 2022 sur la voie Communale N°2 « Route de Falerne » entre Les Tourys et l'origine de la Route des Fosses.** Cet arrêté a été demandé par l'entreprise Contant SA, qui intervient pour le compte d'ENEDIS en vue d'enfouir un câble électrique souterrain moyenne tension en accotement de chaussée.

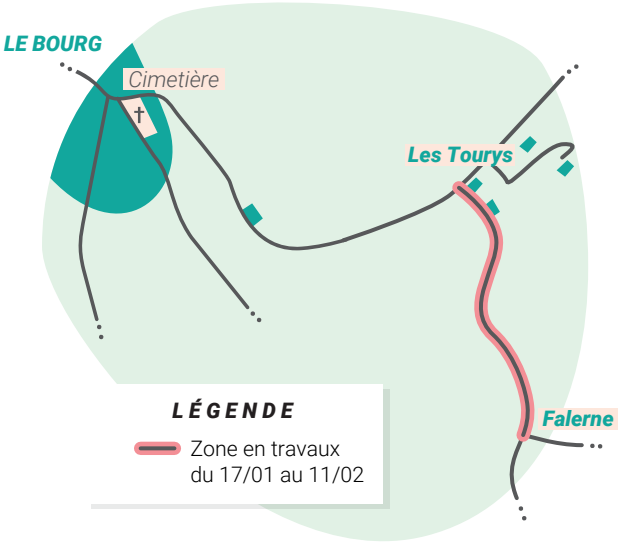

COLIS DE NOËL

De nouveau, en cette fin d'année 2021, **le repas annuel des aînés n'a pu avoir lieu** en raison de la crise sanitaire. Aussi, comme l'année précédente, **l'équipe municipale a rencontré nos anciens et a distribué le 18 décembre 132 colis de Noël préparés par la Combe de Job**.

REMERCIEMENTS CRÉDIT AGRICOLE

Le Crédit agricole a octroyé une aide financière de 7000€ pour la réalisation de notre City Stade. La municipalité remercie chaleureusement le Crédit Agricole d'Objat et sa directrice, Mme Estelle Biéda.

NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Nous souhaitons la bienvenue à Sébastien ROSE qui va occuper le poste d'agent technique territorial en remplacement de Sébastien GRASSET.

Sébastien a 46 ans, il est originaire de la commune voisine d'Yssandon et il prendra ses nouvelles fonctions début février.

COMMUNIQUÉS

LISTES ÉLECTORALES 2022
Vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines **élections présidentielles du 10-24 avril 2022 et législatives du 12-19 juin 2022 ?**

N'oubliez pas de vous inscrire !!

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales 2022

Election Présidentielle

Inscription en ligne jusqu'au 2 mars 2022

Inscription en Mairie ou par courrier jusqu'au 4 mars 2022

—

Elections législatives

Inscription en ligne jusqu'au 4 mai 2022

Inscription en Mairie ou par courrier jusqu'au 6 mai 2022

UN RÉSEAU DE SOLIDARITÉ : LES VOISINEURS

Depuis avril 2018, l'Instance de Coordination de l'Autonomie, la MSA, le Conseil Départemental, la CARSAT et Familles Rurales ont mis en place sur le territoire de l'Yssandonnais un réseau de solidarité : les Voisineurs. 8 Bénévoles rendent visite à 6 personnes.

Un Voisineur est un bénévole qui a envie d'être utile en rendant visite à des personnes isolées et qui compte sur le lien social pour bien vieillir. Une personne ouverte d'esprit, à l'écoute et qui respecte les différences. Voisiner : C'est rendre visite à des personnes isolées (géographiquement, socialement, loin de leur famille…) pour discuter, lire le journal, passer un moment convivial. La durée des visites est variable selon la disponibilité du bénévole (les conditions de visites sont vues avec le bénévole et la personne visitée).

Les objectifs sont la lutte contre l'isolement, le développement des rencontres intergénérationnelles et la prévention des risques liés au vieillissement.

Voisiner c'est SURTOUT faire parti d'un réseau.

Ce dispositif est mis en place sur 11 communes du territoire : Ayen, Brignac la Plaine, Louignac, Objat, Perpezac le Blanc, Saint Aulaire, Saint Cyprien, Saint Robert, Segonzac, Vars sur Roseix et Yssandon.

Le réseau recherche des bénévoles afin de favoriser le lien social et permettre de lutter contre l'isolement qui se fait plus prégnant lorsque la période hivernale arrive.

Pour tout renseignement

Si vous souhaitez bénéficier d'une visite ou devenir bénévole, contacter :

Instance de Coordination
05 55 25 82 25
instance.secteurobjat@orange.fr

Familles Rurales
05 55 26 86 49
crfamillesrurales19@orange.fr

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ÉVOLUENT...

A partir du 1er janvier 2022 et pour une durée de 7 ans, SUEZ devient le nouvel exploitant de l'agglomération du bassin de Brive, pour les services d'eau et d'assainissement, suite à une procédure d'appel d'offre. Ce changement s'accompagne d'une année de transition pour la facturation de l'eau et de l'assainissement avec :

• En janvier 2022 : vous recevrez une facture de solde de votre ancien opérateur SAUR pour la totalité de vos consommations 2021, calculées sur la base de l'index de votre compteur relevé en 2021 et proratisé jusqu'au 31 décembre 2021,

• En mars 2022 : vous recevrez une facture de SUEZ pour l'abonnement du premier semestre.

Puis, à partir de juillet 2022, la facturation reprendra un cycle normal avec deux factures annuelles de SUEZ pour les abonnés qui n'auront pas choisi la mensualisation :

• Une facture en juillet 2022 basée sur une estimation de consommation,

• Une facture en janvier 2023 pour le solde des consommations 2022.

Les abonnés mensualisés recevront, quant à eux, une facture unique en janvier 2023.

Pour une meilleure maîtrise de votre budget, vous aurez la possibilité de procéder à la mensualisation de vos paiements, dès la réception de votre 1ère facture de SUEZ en mars.

Pour vous accompagner dans toutes vos démarches, un site internet avec un espace dédié « mon compte en ligne » sera accessible courant mars, sur ordinateur, tablette et smartphone à l'adresse suivante :

www.eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr

Sur les trois premières années du contrat, SUEZ procèdera au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau. Cette opération consistera à venir installer un petit module sur votre compteur, permettant d'envoyer l'index par ondes radio au centre de pilotage du service, en passant par des récepteurs positionnés sur des points hauts.
Cette technologie vous permettra à terme de bénéficier d'un suivi de vos consommations en temps réel, via le site internet, et d'une facturation de vos consommations réelles et non plus estimées.

Des services complémentaires seront également à votre disposition :

• Une alerte en cas de dépassement d'un seuil de consommation personnalisable (par mail ou sms),

• Une alerte en cas de suspicion d'une fuite sur votre réseau interne (par mail, sms ou courrier),

• Une alerte gel lorsque la température du compteur atteint 3°C (par mail ou sms).

A noter que le module qui sera installé sur votre compteur diffuse des ondes de très faibles puissances (moins de 100 mW), comparables à celles d'un boîtier Wi-fi domestique mais sur une durée extrêmement courte (1 seconde par jour seulement).

Dès le 1er janvier 2022, **un accueil téléphonique sera mis à votre disposition au 05.67.80.67.68, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, hors jours fériés**, pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions.

Une assistance technique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sera également assurée au 05.67.80.67.69, afin de répondre aux urgences survenant sur le réseau public, avec un délai d'intervention inférieur à 2H.

A partir du 17 janvier, deux accueils physiques de proximité seront ouverts au public :
• A Brive-la-Gaillarde, au 3 avenue Roger Roncier, dans la zone de Beauregard, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
• A Saint-Cyprien au Lieu-dit Les Mazories, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Lors des périodes de facturation, cet accueil sera également ouvert 2 semaines du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

MOMENT **DÉTENTE**

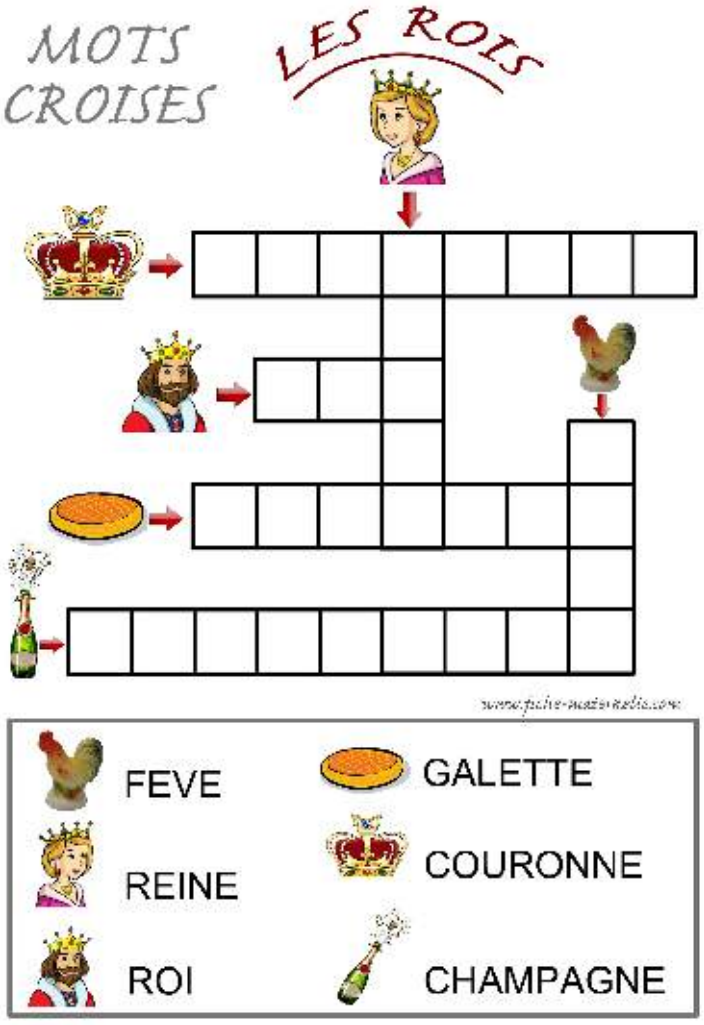

MOTS MÊLÉS : LA GALETTE

H	W	J	P	F	Ç	Z	R	H	B	N	G
F	C	R	A	R	O	I	N	L	A	U	H
E	O	O	T	A	O	R	E	N	A	R	D
T	U	U	E	N	P	T	L	T	I	T	J
E	R	L	Q	G	T	O	W	U	L	R	A
F	O	E	P	I	P	H	A	N	I	E	N
A	N	L	Ç	P	Q	M	M	T	R	I	V
M	N	A	G	A	L	E	T	T	E	N	I
I	E	R	O	N	F	E	V	E	M	E	E
L	G	O	S	E	E	C	B	C	E	H	R
L	A	I	U	Z	T	L	B	R	Ç	B	S
E	B	S	A	V	P	A	R	T	A	G	E

TROUVEZ CES MOTS

ROI	EPIPHANIE	ROIS
REINE	FETE	FRANGIPANE
COURONNE	RENARD	PARTAGER
FEVE	ROULE	FAMILLE
GALETTE	JANVIER	PATE

MOMENT **RECETTE**

– Galette des Rois à la Frangipane –

INGRÉDIENTS

Pour la crème pâtissière

2 œufs
50 g de sucre
30 g de farine
25 cl de lait
1 gousse de vanille

Pour la crème d'amandes

3 jaunes d'œufs
125 g de poudre d'amandes
100 g de sucre en poudre
125 g de beurre doux pommade

Pour la frangipane

Le mélange de la crème pâtissière
+ la crème d'amandes
+ 1 bouchon de rhum
2 rouleaux de pâte feuilletée pur beurre
2 jaunes d'œufs pour la dorure

POUR 4 PERSONNES
Préparation : 25 min / Cuisson : 40 min

1. Préparez la crème pâtissière :

• Fouettez les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

• Ajoutez la farine, mélangez.

• Fendez la gousse de vanille en deux. Récupérez les graines et déposez-les avec le lait dans une casserole.

• Faites chauffer le lait puis versez le sur le mélange œufs-sucre.

• Mélangez puis remettez le tout dans la casserole. Faites épaissir à feu doux.

• Filmez et laissez refroidir une heure

2. Préparez la crème d'amandes :

• travaillez ensemble le beurre pommade et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse

• Ajoutez les jaunes un à un, puis la poudre d'amandes.

3. Mélangez la crème pâtissière à la crème d'amandes en ajoutant un bouchon de rhum.

• Versez la crème dans une poche à douille.

• Etalez une première pâte.

• Partez du centre avec la poche à douille pour étaler la crème en faisant une spirale.

• Arrêtez-vous à 2 centimètres du bord. Insérez la fève dans la crème.

• Déposez la deuxième pâte en soudant les bords.

• Dorez le dessus de la galette au jaune d'œuf.

• Réfrigérez la galette pendant une heure.

• Préchauffez ensuite le four à 200°.

• Enfournez 10 minutes puis baissez la température à 180° et poursuivez la cuisson pendant 30 minutes environ.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

NOËL DES ÉCOLES

Le 10 décembre, les enfants du RPI ont eu le plaisir de rencontrer M^elle^ Saoutère, la nouvelle « Madame la Directrice »…

Elle leur a expliqué qu'elle allait reprendre les choses en main dans nos écoles ! Le programme sera simple et efficace : lecture, écriture et calcul !!! Tout le reste, on oublie !!

Finalement, à force de discuter avec les enfants, elle va se rendre compte qu'à l'école on peut aussi faire des dessins, des arts plastiques, du théâtre et … de la musique !

Un spectacle drôle qui nous a permis de passer un bon moment avant les vacances.

Il a fallu être bien sage jusqu'au dernier jour pour déguster notre délicieux repas de fêtes et pour rencontrer le Père Noël.

Les lutins ont encore bien travaillé cette année : livres pour la bibliothèque, ballons sauteurs, petites voitures et cadeaux individuels ont été remis aux enfants, sans oublier une belle brioche qu'ils ont pu ramener à la maison !

Le compte-rendu du Conseil d'École du 23 novembre est consultable au lien suivant :
www.perpezac-le-blanc.com/conseil-d-ecole

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LIRE À PERPEZAC

ZOOM SUR LE RECENSEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recensement de la population 2022

à Perpezac-le-Blanc

Insee
en partenariat
avec votre commune

Du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022

Les agents recenseurs dans notre commune

Virginie BOISSARD

Gwénaëlle DAVID

Les grandes étapes du recensement

Avant la collecte

Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie

Constitution de la liste des adresses à enquêter

Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

Pendant la collecte

Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)

Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

Après la collecte

Certification de la collecte par le maire

Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)

Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee

Communication des chiffres aux maires et au grand public

Comment suis-je recensé ?

Ma commune a moins de 10 000 habitants

Le recensement a lieu tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population communale

Je remplis le questionnaire

Par internet sur www.e-recensement-et-moi.fr

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

Ma commune a plus de 10 000 habitants

Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8 % de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire

Validez et c'est terminé !

Étudiants, vous êtes concerné par le recensement !

Qui ?

Tous les étudiants

De toutes les nationalités

Qui restent au moins 1 an en France

Vous êtes recensé dans la ville où **vous habitez pour vos études**. Ce logement sera pris en compte comme résidence principale

Suis-je concerné cette année ?

Selon taille de la commune où vous logez pour vos études

Ma commune a moins de 10 000 habitants

→ tous les 5 ans

Ma commune a plus de 10 000 habitants

→ **tous les ans** sur un échantillon de la population

Si vous êtes concerné, vous recevrez la visite d'un agent recenseur

Comment ?

Vous habitez :

dans un logement seul ou en colocation ou en résidence étudiante

Par internet, en se connectant sur www.le-recensement-et-moi.fr avec les codes personnels remis par l'agent recenseur

si vous n'avez pas internet

en cité universitaire ou en foyer

Avec le questionnaire papier remis par l'enquêteur

LA BLAGUE DU MOIS

- Papa, c'est quoi "la déclaration d'impôts" ?
- C'est l'inverse du bulletin scolaire fiston. Quand tu as bien travaillé, tu es puni !

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE
LA CROUSTILLE
Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche
(ouvert les mercredis en été)

CHARCUTIER TRAITEUR
ITINÉRANT MICKAËL
Sur la place du village
le vendredi matin de 8h à 13h

CAFE - TABAC
LABROUSSE
« *Chez Yvette* » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

LA FERME D'ALLOGNE
Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

BROCANTE
LES TUILLÈRES DÉCO
Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

POISSONNERIE
LE GOÉLAND
Sur la place du village
le mercredi matin à 10h

LA FORGE DE NOGER
Sur la place du village
tous les premiers lundi et jeudi
du mois de 9h à 10h

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°15
DECEMBRE 2021

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication
Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations
Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay
Viriginie Boissard / Gwénaëlle David / Sébastien Rose / Laura Dulery / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins
LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC

Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise